

Formation AIDE-SOIGNANTE

CANDIDATS EN POST JURY VAE rentrée septembre 2018

Conditions d'accès à la formation à lire attentivement et à conserver

Les candidats en post-jury VAE (Art. 6, 7 et 8 de l'arrêté du 25/01/2005 modifié **relatif aux modalités d'organisation de la VAE** pour l'obtention du DEAS) peuvent opter, en cas de validation partielle du DEAS suite à la décision du jury VAE, pour le suivi et l'évaluation du ou des modules de formation correspondant aux compétences non validées.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les modules de formation correspondant aux compétences non validées sont effectués selon les modalités d'évaluation et de validation définies par l'institut en conformité avec le programme des études en vigueur.

UNITES DE FORMATION	MODULES	STAGES
M1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	4 semaines	4 semaines
M2 - L'état clinique d'une personne	2 semaines	4 semaines
M3 - Les soins	5 semaines	8 semaines
M4 - Ergonomie	1 semaine	2 semaines
M5 - Relation - Communication	2 semaines	4 semaines
M6 - Hygiène des locaux hospitaliers	1 semaine	2 semaines
M7 - Transmission des informations	1 semaine	pas de stage
M8 - Organisation du travail	1 semaine	pas de stage

Ces modules sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupes et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

Les **stages** sont réalisés en milieu professionnel dans les structures de soins de la région Rhône-Alpes, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile : médecine, chirurgie, structure d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, service de santé mentale ou psychiatrie, secteur extrahospitalier, stage en structure optionnelle.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire.

Véhicule fortement conseillé.

DOSSIER MÉDICAL

Votre admission à la Croix-Rouge française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes, site de Grenoble, institut Saint-Martin ne sera définitive qu'après production au plus tard le jour de la rentrée, de votre dossier médical communiqué avec les documents d'admission.

Ce dossier comprend :

- **un certificat médical d'aptitude** émanant d'un médecin agréé attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant
- **un certificat médical de vaccinations** antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre Hépatite B, le BCG.

Ce certificat précisera les dates des injections et des derniers rappels ou tests effectués.

En outre, pour la vaccination contre l'hépatite B, le résultat du taux des anticorps anti-HBs est nécessaire.

Le test tuberculique et la radio pulmonaire pourront être réalisés à l'institut selon la planification des modules à valider.

Aucun élève ne pourra être affecté en stage s'il n'est pas effectivement immunisé contre l'Hépatite B.
Attention, une seule injection ne suffit pas !

FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 76 €

FRAIS DE FORMATION

Frais d'inscription à la formation : 88 €
Frais de scolarité : selon modules
Tenues professionnelles : 88 € (4 ensembles tunique / pantalon)

N.B.

L'attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 est obligatoire pour l'obtention du DEAS
L'Institut propose cette formation de 21 h. Coût : 250 €.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA SCOLARITÉ

Région: l'éligibilité au dispositif de prise en charge est consultable sur le site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Promotion Professionnelle : s'adresse aux agents des établissements publics.

Employeur : s'adresse aux salariés en CDI ou CDD dans le cadre du plan de formation interne ou d'un congé individuel de formation.

Il est conseillé de commencer les démarches de demande de financement dès votre inscription.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'Institut fonctionne en externat uniquement. Il est accessible en transports en commun et dispose d'un réseau de partenariat pour l'hébergement.

CALENDRIER

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 15 juin 2018

Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

Après examen de votre dossier, une convocation vous sera adressée pour un entretien.
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

La pré-rentrée obligatoire aura lieu semaine 35

La date de début de formation dépendra des modules à valider

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre candidature.

Ou

Dépôt, contre récépissé, sur site
du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018 inclus)

Retrouvez-nous également sur Facebook et Twitter :



« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Formation AIDE-SOIGNANTE CANDIDATS EN POST JURY VAE rentrée septembre 2018

Fiche d'inscription à compléter et à retourner

Vous êtes candidat(e) à l'obtention du DEAS dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.
Vous avez partiellement validé la formation suite au jury DRDJSCS, en date du :

Mme M.

NOM de naissance : NOM d'usage :

Prénom : Autres prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email : @

UNITÉS DE FORMATION RESTANT À VALIDER (cocher la ou les cases correspondantes)

	Unités	Coût / Unité
<input type="checkbox"/>	1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	1 330,00 €
<input type="checkbox"/>	2. État clinique d'une personne	665,00 €
<input type="checkbox"/>	3. Les soins	1 662,50 €
<input type="checkbox"/>	4. Ergonomie	332,50 €
<input type="checkbox"/>	5. Relation-Communication	665,00 €
<input type="checkbox"/>	6. Hygiène des locaux hospitaliers	332,50 €
<input type="checkbox"/>	7. Transmission des informations	332,50 €
<input type="checkbox"/>	8. Organisation du travail	332,50 €

Engagement : je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation d'une éventuelle admission. Je reconnais que les frais de dossier restent acquis à l'Institut en cas d'annulation d'inscription. J'accepte sans réserve les conditions d'accès à la formation qui régissent la sélection.
Date et signature précédées de la mention « **lu et approuvé** »

A Le
Signature

Liste des pièces à fournir obligatoirement

- Fiche d'inscription dûment remplie avec une photo d'identité agrafée
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Photocopie lisible de l'un des documents suivants :
 - . carte nationale d'identité recto verso en cours de validité
 - . passeport en cours de validité
 - . carte ou titre de séjour en cours de validité
- 5 timbres autocollants au tarif en vigueur à 20 g
- Chèque de 76 € libellé à l'ordre de la Croix-Rouge française (frais d'inscription aux épreuves de sélection)

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, le formulaire de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception
- Attestations de travail avec appréciations
- Photocopie du courrier de notification du jury VAE DRDJSCS validant les unités de formation
- Liste des compétences acquises
- Photocopie de la fiche synthétique de validation après entretien, avec les préconisations des membres du jury

Rappel : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15 juin 2018
Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre candidature.

Ou

Dépôt, contre récépissé, sur site
du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30
(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018 inclus)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
à adresser en recommandé avec accusé de réception

POUR L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2018/2019

**à la Croix Rouge Française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes,
site de Grenoble, Institut Saint-Martin**

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription.

Je soussigné(e)

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms : Date de naissance :

Adresse complète :
.....
.....
.....

vous notifie par la présente ma rétractation pour mon inscription aux épreuves de sélection :

Dossier d'inscription adressé par voie postale reçu le :/...../.....

Pour le retour de mon dossier d'inscription, je joins à ce formulaire **une enveloppe format A4 libellé à mes nom, prénom et adresse, affranchie pour un envoi jusqu'à 100 gr.** Sans cette enveloppe, mon dossier d'inscription complet (pièces administratives et chèque) sera tenu à ma disposition au secrétariat de l'IFSI pendant une durée maximum de 1 an et sera ensuite détruit.

Date :

Signature du candidat ou de son représentant légal pour les candidats mineurs

Nom et prénom du signataire :